



Locataire, combien de temps pour les visites.

Par **merylll**, le **03/06/2013 à 13:49**

Bonjour j'ai un petit problèmes, je viens de déposer mon préavis de départ de 3mois mon propriétaire veut commencer les visites de suite, sauf avec notre travaille il est impossible de faire des visites tout les jours,on travaille dans le spectacle donc grosse journée, rentrée tard levé tot. Je lui est donc proposé des jours de visites qui ne convienne pas au visiteur, il veut absolument que je lui laisse les clés ce que je ne veux vraiment pas. car l'appartement n'est pas toujours très propre (vaisselle ... linge ect..) rnj'ai besoin d'aide car je reste très polie, sauf aujourd'hui il commence a me raccroché au nez ect ... donc j'ai besoin d'aide. rnrnmerci de votre réponse.rnrnCordialement

Par **cocotte1003**, le **03/06/2013 à 16:09**

Bonjour, votre bailleur a droit de faire des visites. Sur la plus part des baux, il est indiqué ce que vous devez au bailleur, en général deux heures par jour entre 17et 19 heure. Plus vite il pourra faire les visites et plus vite il trouvera un locataire et vous serez tranquille. Voyez à confier les clés à un ami, un voisin... cordialement